

Envoi : 29/05/2018
Réception par le Préfet : 29/05/2018
Publication : 01/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ECHANGES AVEC LE LOT-ET-GARONNE

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSE :

M. DELMOND.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.

M. HABIG donne procuration à M. WITH.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. BIHL.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme LUTENBACHER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-12-1 du 21 décembre 2017 relative aux moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale (hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique),

VU le règlement financier départemental,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le déplacement en Lot et Garonne d'une délégation départementale composée d'élus et d'agents du département du 9 au 12 juillet 2018,
 - Précise qu'elle est composée de 10 Conseillers départementaux et de deux agents départementaux :
 - Pour les Conseillers départementaux : Mmes Brigitte KLINKERT, Patricia BOHN, Martine DIETRICH, Monique MARTIN, Karine PAGLIARULO, Pascale SCHMIDIGER, Marie-France VALLAT et MM. Pascal FERRARI, Marc MUNCK et Pierre VOGT ;
 - Pour les agents départementaux : M. Jérémy BROGLIN et Mme Murielle RICHARD.
- En cas de désistement, un élu pourra se faire remplacer par un autre élu, l'agent par un autre agent du Département, dans la limite du nombre de places prévu initialement ;
- Autorise la prise en charge du coût des billets d'avion de cette délégation estimé à 2 216,48 €,

Le crédit est à prélever sur le chapitre 011, fonction 0202, nature 6251, opération J618 n° 54584, programme 32761.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité